

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007040

Signataire : MG/PC

OBJET : Office Public d'HLM d'Aubervilliers (OPHLM) . Désignation d'un représentant du Conseil Municipal en remplacement de Monsieur MAIZA

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°83-221 du 22 mars 1983 modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation et relatif aux Offices d'habitation à loyer modéré,

Vu la délibération du 29 mars 2003 désignant les personnes représentant la commune d'Aubervilliers au Conseil d'Administration de l'O.P.H.L.M. d'Aubervilliers,

Vu la lettre de démission de monsieur MAIZA du 24 septembre 2007,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne Lola NARRITSENS en remplacement de monsieur MAIZA , les autres désignations votées le 29 mars 2003 sont inchangées.

Le Maire